

À LA TURBALLE, LE STATIONNEMENT SUR LA VOIRIE ET LES PARKINGS SONT GRATUITS



Une zone bleue est active sur la période estivale, du 1^{er} juin au 30 septembre, de 8h00 à 19h00. La durée de stationnement ne doit pas dépasser 1h30. Disque de stationnement obligatoire.



La zone piétonne (rue du maréchal Leclerc dans la partie située entre la rue du Poulbodon et la place de l'ancienne gare) :

- 1^{er} juillet au 31 août : La circulation, l'arrêt et le stationnement sont interdits de 10h00 à 2h00 du matin ;
- 16 mars au 30 juin et du 1^{er} septembre au 15 novembre : La circulation, l'arrêt et le stationnement sont interdits de 10h00 à minuit.



Zone 30km/h dans le centre-ville.

Celle-ci est matérialisée par des panneaux d'entrée et de fin de zone.

Parkings

- 1 Marché** (140 places)
- 2 Gaby Vallot** (80 places)
- 3 Halles Nord** (25 places)
- 4 Halles Sud** (30 places)
- 5 A. Daudet** (50 places)
(parking réservé aux commerçants du 1^{er} juillet au 31 août)
- 6 F. Mitterrand** (40 places)
- 7 Pays blanc** (20 places)
(parking réservé aux commerçants du 1^{er} juillet au 31 août)
- 8 Parking éphémère**
(du 1^{er} juillet au 31 août)

Ne pas jeter sur la voie publique

